

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 28 juillet 2009

**SUSPENSION DE L'APPLICATION DES FRAIS D'EXECUTION SPÉCIFIQUES AUX
OPÉRATIONS D'ÉCHANGES PHYSIQUES POUR CONTRATS (EFP) ET
D'ÉCHANGES D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS
(EFR)**

Ceci est pour informer tous les participants agréés que la Bourse de Montréal (la Bourse) va suspendre l'application des frais d'exécution spécifiques de \$0.25 aux opérations d'échanges physiques pour contrats (EFP) et d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR), et ce, jusqu'à la fin de l'année 2009. La suspension de l'application de ces frais d'exécution spécifiques aux EFP et EFR entrera en vigueur le 4 août, 2009.

La Bourse est en train de réviser et d'analyser de nouvelles initiatives afin de fournir un service et un support améliorés à ses participants agréés pendant cette période de conditions de marché mouvementées. La suspension de l'application de ces frais d'exécution spécifiques aux EFP/EFR a pour but d'aider les participants agréés à réduire leurs coûts d'exécution et d'offrir à leurs clients un service avec valeur ajoutée.

Pour toute information commerciale sur cette initiative, veuillez contacter Joanne Elkaim, Directrice, marché des contrats à terme, Marchés financiers - Développement des affaires au (514) 871-7891 et pour toute information opérationnelle concernant les EFP/EFR, veuillez contacter Richard Bourbonniere, Vice-président, Opérations de marché, Marchés financiers au (514) 871-3548.

Glenn Goucher
Vice-président principal, Marchés financiers

Circulaire no. : 119-2009